

President's Message

L'Association suisse de l'arbitrage a un nouveau président; je suis fier de l'être. Le regard sur celle et ceux qui m'ont précédé est une source d'inspiration et montre l'ampleur de la tâche.

Depuis sa fondation en 1974 sous son premier président Jean-Pierre Pointet de Blonay/Lausanne, notre Association a connu un développement impressionnant, tant par le nombre et la diversité des activités de l'association elle-même et de ses groupes locaux, que par le nombre de ses membres et par sa présence dans le débat national et international sur l'arbitrage. Ce bulletin est un bon exemple de ce développement. Conçu comme organe de liaison entre les membres de l'ASA, on lit au premier Message du Président en 1983 une invitation aux membres à enrichir le bulletin «jusqu'à en faire un jour – pourquoi pas ? – une publication suisse véritable en matière d'arbitrage... et qui témoigne de la vitalité de l'arbitrage en Suisse et du dynamisme des praticiens suisses de l'arbitrage...».

C'est chose faite! Le Bulletin occupe aujourd'hui une place importante et originale parmi les publications internationales en matière d'arbitrage, tout en gardant son rôle d'organe de liaison, son orientation pratique et ses racines suisses. Ce développement reflète ainsi le progrès de notre Association toute entière: un tiers environ de ses membres, y compris parmi les plus actifs, dont d'ailleurs son nouveau président, ne sont pas de nationalité suisse.

Quelle est donc la spécificité suisse dans l'arbitrage international et le caractère suisse de notre Association?

Il y a tout d'abord une tradition ancienne de l'arbitrage en Suisse; il existe dans le pays une diversité culturelle, linguistique et religieuse et une véritable ouverture au monde, même si cette dernière ne se manifeste pas toujours.

Cette tradition et cette diversité ont contribué au rayonnement de la Suisse en matière d'arbitrage, non seulement par le développement de concepts juridiques comme ceux du «siège de l'arbitrage» ou de la Kompetenz-Kompetenz, mais aussi par ces multiples figures historiques de l'arbitrage international, tels que Max Huber, dont la sentence relative à l'île de Palmas continue à faire référence, Jakob Stämpfli, membre du tribunal arbitral de l'Alabama, Georges Sausser-Hall, dont la sentence dans l'affaire *Aramco* occupe une position historique dans les arbitrages d'investissement, Adrien Lachenal, Robert Fazy, Plinio Bolla, Paul Guggenheim, Victor Merz et tant d'autres.

Cette tradition continue jusqu'à nos jours : en sont la preuve les statistiques de la CCI sur la Suisse comme place arbitrale et les arbitres suisses, ou encore la position centrale occupée par les membres de notre association, de son Comité et tous ses anciens présidents, dans le monde de l'arbitrage international, tant en matière commerciale qu'en matière de litiges d'investissements. Robert Briner, qui nous a quitté juste avant la fin de l'année et à qui Pierre Lalive rend hommage dans ce numéro du Bulletin, était un exemple notable de cette contribution Suisse à l'arbitrage international.

Notre Association continuera à maintenir cette tradition tout en restant ouverte sur l'avenir et ses nombreux défis. Et à l'heure de la concurrence croissante entre les sièges, règlement, centres et institutions d'arbitrage, ces défis ne manquent pas.

Comme l'écrivait le Président de l'ASA en 1984 dans son message aux membres du Congrès de l'ICCA à Lausanne en 1984: «*Swiss practitioners... like to keep on analysing today's problems as well as those of tomorrow and seek to explore new avenues and solutions, in cooperation with their many friends and colleagues from other countries*».

Telle est toujours notre tâche à l'Association Suisse de l'arbitrage!

Genève, février 2010

MICHAEL E. SCHNEIDER
PRESIDENT DE L'ASA